

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 90**29 janvier 2003****SOMMAIRE**

Access Self-Storage Holdings S.A., Luxembourg ..	4277	bourg	4306
ADT Finance S.A., Luxembourg	4285	European Equity Investments S.A.H., Luxem-	4306
ADT Luxembourg S.A., Luxembourg	4285	bourg	4307
AIG/Lincoln Western Europe (Luxembourg),		European Equity Investments S.A.H., Luxem-	4307
S.à r.l., Luxembourg	4280	bourg	4307
Allianz Finance S.A., Luxembourg	4283	European Equity Investments S.A.H., Luxem-	4307
Armat S.A., Luxembourg	4304	bourg	4314
Arnoweb S.A., Luxembourg	4291	Financière de l'Ouest S.A., Luxembourg	4314
Arnoweb S.A., Luxembourg	4294	Financière de l'Ouest S.A., Luxembourg	4314
Breton S.A., Luxembourg	4313	Financière de l'Ouest S.A., Luxembourg ..	4286
Carpos S.A.H., Luxembourg	4320	Financière Notre-Dame S.A., Luxembourg	4286
Cebtfin Holding S.A., Luxembourg	4319	Financière St. Martin S.A., Luxembourg	4309
Chanila S.A., Luxembourg	4309	Financière Touristique & Immobilière S.A., Lu-	4309
Compagnie Financière Sauvignon S.A., Luxem-		bourg	4310
bourg	4295	Finpat S.A., Luxembourg	4282
Containertrans S.A.	4281	Fundamentum Asset Management S.A., Luxem-	4318
Containertrans S.A., Luxembourg	4281	bourg	4312
Crossbow Sales & Marketing S.A., Luxembourg ..	4315	GA Investments, S.à r.l., Luxembourg	4297
Cryofin S.A., Luxembourg	4308	Gesapar S.A., Luxembourg	4279
Derichmond Holding S.A., Luxembourg	4310	Golf Services S.A., Luxembourg	4279
Diemme O D A S S Equipement, S.à r.l., Luxem-		Harrow Holdings S.A., Luxembourg	4286
bourg	4317	Harrow Holdings S.A., Luxembourg	4286
Diemme O D A S S Equipement, S.à r.l., Luxem-		Heroville S.A.H., Luxembourg	4307
bourg	4318	Heroville S.A.H., Luxembourg	4280
Edenor S.A., Luxembourg	4281	Horizon Illimité S.A., Luxembourg	4280
Edenor S.A., Luxembourg	4282	Horizon Illimité S.A., Luxembourg	4274
Equity and Law S.A., Luxembourg	4309	IMI Global Sicav, Luxembourg	4310
Etruria Fund Management Company S.A., Luxem-		Interplast S.A., Luxembourg	4298
bourg	4319	Ipanema Finance S.A.	4297
Etruria Fund Management Company S.A., Luxem-		J.B.S.A. S.A., Luxembourg	4278
bourg	4320	Konsolida S.A., Luxembourg	4278
Euro Colon S.A., Luxembourg	4312	Konsolida S.A., Luxembourg	4278
Euro Dot S.A., Luxembourg	4306	Konsolida S.A., Luxembourg	4312
Euro Dot S.A., Luxembourg	4311	Lalande Finance S.A., Luxembourg	4294
Euromoneta, GmbH, Luxembourg	4297	Lemon Holding S.A., Luxembourg	4310
European Equity Investments S.A.H., Luxem-		Lemon Holding S.A., Luxembourg	4294
bourg	4306	Lynx Services S.A., Luxembourg	4294
European Equity Investments S.A.H., Luxem-		Maris International S.A., Luxembourg	4290
bourg	4306		

Max Mara International S.A.H., Luxembourg	4308	Société Commerciale de Services Auxiliaires et	
Nivalex S.A., Luxembourg	4309	Hôteliers S.A., Luxembourg	4276
Pharmaceutical Fine Chemicals S.A., Luxembourg	4283	Société Commerciale de Services Auxiliaires et	
Piazza Turismo S.A., Luxembourg	4281	Hôteliers S.A., Luxembourg	4276
Pylissier S.A., Luxembourg	4308	Société Commerciale de Services Auxiliaires et	
RAR S.A., Luxembourg	4286	Hôteliers S.A., Luxembourg	4276
Reginglard S.A., Luxembourg	4298	Société Commerciale de Services Auxiliaires et	
Restaurant Pepe Bar, S.à r.l., Luxembourg	4283	Hôteliers S.A., Luxembourg	4277
Restaurant Pepe Bar, S.à r.l., Luxembourg	4283	Société d'Investissements Montblanc S.A., Lu-	
Rivoli Investissement Holding S.A., Luxembourg .	4275	xembourg	4311
Rivoli Investissement Holding S.A., Luxembourg .	4275	Société de Participations Tamise S.A., Luxem-	
Roosevelt 15 Holding S.A., Luxembourg	4313	bourg	4312
Roosevelt 15 Holding S.A., Luxembourg	4313	Société Financière du Leman N°II S.A., Luxem-	
Roosevelt 15 Holding S.A., Luxembourg	4313	bourg	4310
Roosevelt 15 Holding S.A., Luxembourg	4314	Société Financière Picadilly S.A., Luxembourg . . .	4311
Rover International S.A., Luxembourg	4287	Sodecal S.A., Luxembourg	4285
Sabre Dance S.A., Luxembourg	4295	Soparassur S.A., Luxembourg	4312
Security Capital U.S. Realty Management Holdings		Stiphout Finance S.à r.l., Luxembourg	4299
S.A., Luxembourg	4279	Stur S.A., Luxembourg	4311
Société Commerciale de Services Auxiliaires et		TyCom Holdings II S.A., Luxembourg	4284
Hôteliers S.A., Luxembourg	4275	TyCom Holdings II S.A., Luxembourg	4284
Société Commerciale de Services Auxiliaires et		Tyco Group, S.à r.l., Luxembourg	4284
Hôteliers S.A., Luxembourg	4275	Tyco International Group S.A., Luxembourg	4285
Société Commerciale de Services Auxiliaires et		Valuable Assets S.A., Luxembourg	4299
Hôteliers S.A., Luxembourg	4275	Vita Investments S.A., Münsbach	4316
Société Commerciale de Services Auxiliaires et		Vita Investments S.A., Münsbach	4317
Hôteliers S.A., Luxembourg	4276	Watford Holding S.A., Luxembourg	4298
Société Commerciale de Services Auxiliaires et		Zapi International S.p.A., I-Reggio Emilia	4295
Hôteliers S.A., Luxembourg	4276		

IMI GLOBAL Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 84.160.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport à l'exercice clos au 31 août 2002 enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 37, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue le 6 décembre 2002, par-devant M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, acte n° 908/2002, que:

- sont nommés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le premier vendredi du mois de décembre 2003 à 10.00 heures, les administrateurs suivants:

- 1) M. Carlo Alberto Montagna, Président, demeurant à Berchem,
- 2) M. Carlo Sgarbi, Administrateur, demeurant à Milan,
- 3) Mme Malou Aulner, Administrateur, demeurant à Frisange.

Madame Malou Aulner a été co-optée par décision du Conseil d'Administration du 8 novembre 2002 suite à la démission de Monsieur Armand Luciani.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer la gestion journalière à un ou plusieurs membres.

- est nommé réviseur d'entreprises:

La société ERNST & YOUNG S.A., avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Elle est nommée jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'an 2003.

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs concernant l'exécution de leur mandat pendant l'exercice social clôturé en 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

J. Delvaux

Notaire

(00328/208/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

RIVOLI INVESTISSEMENT HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.327.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 49, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(00194/587/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

RIVOLI INVESTISSEMENT HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.327.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 49, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(00196/587/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

SOCIETE COMMERCIALE DE SERVICES AUXILIAIRES ET HOTELIERS S.A.,

Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 19.383.

—
Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le liquidateur

Signatures

(00175/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

SOCIETE COMMERCIALE DE SERVICES AUXILIAIRES ET HOTELIERS S.A.,

Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 19.383.

—
Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le liquidateur

Signature

(00176/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

SOCIETE COMMERCIALE DE SERVICES AUXILIAIRES ET HOTELIERS S.A.,

Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 19.383.

—
Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le liquidateur

Signature

(00177/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

**SOCIETE COMMERCIALE DE SERVICES AUXILIAIRES ET HOTELIERS S.A.,
Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 19.383.

—
Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le liquidateur

Signature

(00178/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

**SOCIETE COMMERCIALE DE SERVICES AUXILIAIRES ET HOTELIERS S.A.,
Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 19.383.

—
Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le liquidateur

Signature

(00179/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

**SOCIETE COMMERCIALE DE SERVICES AUXILIAIRES ET HOTELIERS S.A.,
Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 19.383.

—
Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le liquidateur

Signature

(00180/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

**SOCIETE COMMERCIALE DE SERVICES AUXILIAIRES ET HOTELIERS S.A.,
Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 19.383.

—
Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le liquidateur

Signature

(00181/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

**SOCIETE COMMERCIALE DE SERVICES AUXILIAIRES ET HOTELIERS S.A.,
Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 19.383.

—
Le bilan de clôture de liquidation au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le liquidateur

Signature

(00182/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

**SOCIETE COMMERCIALE DE SERVICES AUXILIAIRES ET HOTELIERS S.A.,
Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 19.383.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale, qui s'est tenue en date du 29 novembre 2002 que

1. le rapport des commissaires spéciaux sur la gestion de la liquidation et de la dissolution de la société a été approuvé.
2. l'assemblée a accordé décharge pleine de leurs missions respectives au liquidateur, aux administrateurs et aux commissaires.
3. l'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société.
4. les documents de la société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège de la société, 23, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour le liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 50, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00183/535/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

ACCESS SELF-STORAGE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.741.

Extraordinary General Meeting held on 23 December, 2002

In the year two thousand on the 23th day of December,

Was held:

An Extraordinary General Meeting of Shareholders of ACCESS SELF-STORAGE HOLDINGS S.A., a société anonyme, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, incorporated under the name of ACORN STORAGE S.A. pursuant to a deed of Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on 18 May 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the «Mémorial») on 21 August 1998 (the «Company»). The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 14 July 2000, published in the Mémorial number 14, on 9 January 2001.

The Meeting was opened at 15.00 hours with M^e Claude Niedner, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary M^e Manfred Hoffmann, lawyer, residing Strassen.

The Meeting elected as scrutineer Ms Sonja Schuller, employee, residing in Leudelange.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the secretary to state:

I.- That the Meeting is held with the following:

Agenda:

1. Appointment of a new director;
2. Approval of co-optations;
3. Miscellaneous

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

Resolution

1. The Meeting resolves to appoint Mr Olivier Piani as a director of the Company with immediate effect and for a term ending with the date on which the next annual general meeting will be held.
2. The Meeting approved the co-optation of Ms Laura Hamilton, who has been co-opted by resolutions of the board of directors on 9 October 2002.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

Signature / Signature / Signature

Chairman / Scrutineer / Secretary

Attendance list of the Extraordinary General Meeting of 23 December, 2002

Shareholders	Number of Shares	Signatures shareholders/proxyholders
SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY	28,399	Signature
SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY MANAGEMENT HOLDINGS S.A. ...	1	Signature
Total	28,400	

Signature / Signature / Signature
 Chairman / Secretary / Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 49, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00189/250/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

KONSOLIDA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
 R. C. Luxembourg B 65.409.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 49, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(00197/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

KONSOLIDA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
 R. C. Luxembourg B 65.409.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 49, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(00195/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

KONSOLIDA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
 R. C. Luxembourg B 65.409.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 21 octobre 2002

L'Assemblée constate à la lecture des comptes annuels 2000 de la Société que les pertes de la société dépassent 75% du capital social.

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de continuer les activités de la Société et de ne pas dissoudre celle-ci.

L'Assemblée constate à la lecture des comptes annuels 2001 de la Société que les pertes de la société dépassent 75% du capital social.

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de continuer les activités de la Société et de ne pas dissoudre celle-ci.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 49, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00199/587/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

HARROW HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 38.522.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 48, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(00204/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

HARROW HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 38.522.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 48, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(00203/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

SECURITY CAPITAL U.S. REALTY MANAGEMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 59.758.

Extraordinary General Meeting held on 20 December, 2002

In the year two thousand two on the 20th day of December.

Was held:

An Extraordinary General Meeting of Shareholders of SECURITY CAPITAL U.S. REALTY MANAGEMENT HOLDINGS S.A., a société anonyme, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, incorporated pursuant to a deed of Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on 26 June 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the «Mémorial») number 577 on 22 October 1997 (the «Company»). The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 7 November 2002, published in the Mémorial number 1765, on 11 December 2002.

The Meeting was opened at 14.30 hours with M^e Claude Niedner, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary M^e Manfred Hoffmann, lawyer, residing Strassen.

The Meeting elected as scrutineer Ms Sonja Schuller, employee, residing in Leudelange.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the secretary to state:

I.- That the Meeting is held with the following:

Agenda:

1. Appointment of a new director;
2. Approval of co-optations;
3. Miscellaneous

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

Resolution

1. The Meeting noted that Mr Mark Duke has resigned as director of the Company and resolves to appoint Mr C. Ronald Blankenship as a director of the Company with immediate effect and for a term ending with the date on which the next annual general meeting will be held.

2. The Meeting approved the co-optation of Mr A. Richard Moore Jr., who has been co-opted by circular resolutions of the board of directors on 28 August 2002.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

Signature / Signature / Signature
Chairman / Scrutineer / Secretary

Attendance list of the Extraordinary General Meeting of 20 December, 2002

Shareholders	Number of Shares	Signatures shareholders/proxyholders
SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT HOLDINGS S.A.	429,957	Signature
SECURITY CAPITAL (UK) MANAGEMENT LTD.	43	Signature
Total	430,000	

Signature / Signature / Signature
Chairman / Secretary / Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 49, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00190/250/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

HORIZON ILLIMITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 42.549.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 48, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(00205/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

HORIZON ILLIMITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 42.549.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 juin 2002

3. L'Assemblée constate que la totalité du capital social de la société est absorbée par des pertes.

Après délibérations et votes, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats en 2000 ainsi que pour la non-tenu de l'Assemblée à la date statutaire.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2004.

5. L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, et ce avec effet au 15 janvier 2003.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 48, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00210/565/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

AIG/LINCOLN WESTERN EUROPE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 81.833.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 48, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Signature.

(00230/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

CONTAINERTRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 59.906.

Les administrateurs, Messieurs Christophe Blondeau, Nour-Eddin Nijar et Rodney Haigh ont, en date du 27 décembre 2002 démissionné avec effet immédiat de leur mandat d'administrateur.

Le commissaire aux comptes, H.R.T. REVISION, S.à r.l., a, en date du 27 décembre 2002 démissionné avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 27 décembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 48, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00208/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

CONTAINERTRANS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 59.906.

La société FIDALUX S.A. dans les bureaux de laquelle la société anonyme CONTAINERTRANS S.A. avait fait élection de son siège social au 4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, dénonce avec effet immédiat, tout office de domiciliation de ladite société constituée le 17 juin 1997 par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg (acte publié au Mémorial C, Recueil numéro 553 du 8 octobre 1997), acte modifié en date du 30 juin 1997 par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg (acte publié au Mémorial C, Recueil numéro 571 du 20 octobre 1997).

Luxembourg, le 27 décembre 2002.

C. Blondeau.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 48, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00209/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

EDENOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 65.228.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 50, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EDENOR S.A.

Signature

(00215/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

PIAZZA TURISMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 77.909.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 19 septembre 2000, publié au Mémorial, Recueil C n° 164 du 3 mars 2001.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 octobre 2002 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. Décharge pleine et entière pour l'exercice du mandat de Mademoiselle Elisabeth Antona sera demandée à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires;
2. Monsieur Francesco Jelmini, avocat, demeurant à CH-Lugano, est coopté comme troisième administrateur de la société en remplacement de Mademoiselle Elisabeth Antona, mandat qui restera à confirmer lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires;
3. Nomination de Monsieur Francesco Jelmini en tant que président du conseil d'administration;
4. Toute initiative prise par le président du conseil d'administration à l'égard de la société, devra faire l'objet d'une consultation au préalable auprès des deux autres administrateurs.

Luxembourg, le 20 novembre 2002.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00312/622/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

EDENOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 65.228.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 décembre 2002

L'an deux mille deux (2002) le 5 décembre, à 9.00 heures, s'est tenue à son siège social une assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme EDENOR S.A., constituée le 26 juin 1998 devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

L'ordre du jour de la séance est le suivant:

1) Exercice 2001, approbation des comptes

La séance s'est ouverte sous la présidence de Maître Alain S. Garros, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Fabio Pezzera, demeurant à Luxembourg.

Le président choisit comme scrutateur Monsieur Claude Karp, demeurant à L-1218 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué constate que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée, ainsi que le nombre des actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents ou représentés, et à laquelle les membres du bureau et les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Monsieur le président constate que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires tous présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Monsieur le président met à disposition du bureau:

1) le bilan de l'exercice 2001

2) le rapport du commissaire aux comptes de l'exercice 2001

3) le rapport de gestion de l'exercice 2001

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour.

Première résolution: Comptes de l'exercice 2001

Après lecture des rapports de gestion et celui du commissaire aux comptes, et après avoir analysé les comptes de l'exercice 2001, l'assemblée générale approuve ces comptes, clôturés avec une perte. La perte est reportée sur l'exercice 2002.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité la décision d'accepter la résolution.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signature / Signature / Signature / Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur / Les actionnaires

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 50, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00216/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

FUNDAMENTUM ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 63.825.

EXTRAIT

Il résulte de résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 19 décembre 2002 que le nombre d'administrateurs a été réduit de 5 à 4.

Monsieur Marc Feider, avocat, demeurant au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été nommé en tant que nouvel administrateur de la société avec effet au 17 décembre 2002 pour un mandat venant à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2002.

Monsieur Georges Athénosy, avocat, demeurant au 34, rue de Garches, F-92420 Vaucresson, France, a été nommé en tant que nouvel administrateur de la société avec effet au 17 décembre 2002 pour un mandat venant à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2002.

Sont dès lors administrateurs de la société:

- Monsieur Georges Athénosy,

- Monsieur Marc Feider,

- Monsieur Albert van Gaalen,

- Monsieur Edward Hendrik Vermeer.

Pour publication et réquisition

FUNDAMENTUM ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 48, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00227/253/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

ALLIANZ FINANCE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 70.790.

AUSZUG

Aus einem Beschluss des Verwaltungsrates der ALLIANZ FINANCE S.A. (nachfolgend «die Gesellschaft») geht hervor, dass die Zweigniederlassung der Gesellschaft in Zürich, mit Wirkung zum 31. Dezember 2002, 24.00 Uhr, geschlossen wird.

Herr Hero Wentzel, company secretary, wohnhaft in Alphen aan den Rijn, wurde damit beauftragt, alle zur Schließung dieser Zweigniederlassung notwendigen Schritte zu veranlassen.

Luxemburg, den 20. Dezember 2002.

Für gleichlautenden Auszug

z. RA A. Marc

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 27, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00226/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

**PHARMACEUTICAL FINE CHEMICALS S.A., Société Anonyme,
(anc. HEIBERG S.A.).**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 59.812.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 48, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 2 janvier 2003.

Signature.

(00231/253/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

RESTAURANT PEPE BAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2265 Luxembourg, 35, rue de la Toison d'Or.
R. C. Luxembourg B 78.161.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 50, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RESTAURANT PEPE BAR, S.à r.l.

Signature

(00222/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

RESTAURANT PEPE BAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2265 Luxembourg, 35, rue de la Toison d'Or.
R. C. Luxembourg B 78.161.

Rapport de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 décembre 2002

L'an deux mille deux (2002) le 12 décembre, à 15.30 heures, s'est tenue à son siège social une assemblée générale ordinaire des associés de la société RESTAURANT PEPE BAR, S.à r.l.

L'ordre du jour de la séance est le suivant:

1) Approbation des comptes de l'exercice 2001

La séance s'est ouverte sous la présidence de Monsieur Gasparro Giuseppe, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame De Brito Tavares Magdalena, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Monsieur Karp Claude, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué constate que les associés présents ou représentés à la présente assemblée, ainsi que le nombre des parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents ou représentés, et à laquelle les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Monsieur le président constate que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés tous présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Monsieur le président met à disposition du bureau:

1) le bilan de l'activité au 31 décembre 2001 avec ses annexes.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour.

Première résolution: Comptes 2001

Après avoir analysé les comptes de l'exercice 2001, l'assemblée générale approuve ces comptes, clôturés avec un bénéfice. Le bénéfice n'est pas distribué, mais reporté sur l'exercice 2002.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité la décision d'accepter la résolution.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signature/ Signature / Signature / Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur / Les associés

*Liste des présences**Assemblée Générale Ordinaire du 12 décembre 2002*

Noms des associés présents ou représentés	Parts sociales
Gasparro Giuseppe.....	80% 400 parts
De Brito Tavares Madalena	20% 100 parts

Les associés énumérés ci-dessus:

Signatures

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Bureau:

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 50, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00223/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

TYCO GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.000,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 61.111.

Extrait de la résolution unique de l'associé unique de la société du 30 décembre 2002

Il résulte d'une résolution prise par l'associé unique de la société le 30 décembre 2002 que le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg avec effet au 13 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 47, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00228/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

TyCom Holdings II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 75.098.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 48, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Signature.

(00235/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

TyCom Holdings II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 75.098.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 48, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Signature.

(00234/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

TYCO INTERNATIONAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 63.939.

Extrait de la résolution unique du Conseil d'Administration de la société du 30 décembre 2002

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration de la société le 30 décembre 2002 que le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg avec effet au 13 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme
Pour publication et réquisition
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 47, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00229/253/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

ADT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 44.300.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 48, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Signature.

(00232/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

ADT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 40.399.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 48, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Signature.

(00233/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

SODECAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 54.492.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société SODECAL S.A. (en liquidation), tenue à Luxembourg le 26 novembre 2002 que les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Après prise de connaissance par l'assemblée du rapport du commissaire vérificateur à la liquidation, le rapport du liquidateur, ainsi que les comptes de la liquidation ont été approuvés.

2) Décharge pleine et entière a été donnée au liquidateur et au commissaire vérificateur à la liquidation pour l'exécution de leur mandat.

3) La liquidation de la société a été clôturée.

4) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposées au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2002.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 578, fol. 43, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00253/793/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

FINANCIERE DU MONT D'ARBOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 58.395.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société FINANCIERE DU MONT D'ARBOIS S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(00236/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

RAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 69.268.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société RAR S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

(00237/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

FINANCIERE NOTRE-DAME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 37.689.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société FINANCIERE NOTRE-DAME S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(00238/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

HEROVILLE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 41.063.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 25, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société HEROVILLE S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(00300/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

HEROVILLE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 41.063.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 25, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société HEROVILLE S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(00301/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

ROVER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.731.

L'an deux mille deux, le six décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée ROVER INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 45.731.

constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter en date du 29 novembre 1993, publié au Mémorial C de 1994, page 1459, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyès-Walch en date 20 octobre 2000, publié au Mémorial C de 2001, page 16918.

L'assemblée est présidée par Monsieur Carlo Santoemma, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Lorenzo Patrassi, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle à la fonction de scrutateur Monsieur Christophe Velle, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Sur base d'un rapport du conseil d'administration à l'assemblée, restructuration du capital social de EUR 10.330.000 (dix millions trois cent mille Euro), en ce sens que ce capital social, actuellement représenté par 20.000 (vingt mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 516,5 (cinq cent seize Euro cinquante Cents), sera représenté par 645.625 (six cent quarante cinq mille six cent vingt-cinq) actions nominatives de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune, et par 387.375 (trois cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante quinze) actions nominatives privilégiées de catégories B, également d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro).

2. Suppression du capital autorisé existant et instauration d'un nouveau capital autorisé d'un montant de EUR 16.786.250,- (seize millions sept cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante euros) représenté par 645.625 actions nominatives de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune, et par 1.033.000 (un million trente trois mille) actions de catégories B, d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune, avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période prenant fin le 5 décembre 2007, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, des primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

3. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation de capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur nouvelle suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 10.330.000 (dix millions trois cent mille Euro), représenté par 645.625 actions nominatives de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune, et par 387.375 actions nominatives privilégiées de catégories B, également d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro).

Les actions sont et resteront nominatives.

Le capital autorisé de la société est fixé à EUR 16.786.250,- (seize millions sept cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante euros) représenté par 645.625 actions nominatives de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune et 1.033.000,- (un million trente trois mille) actions de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5 décembre 2007, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature

ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

5. Indépendamment des prescriptions du point sept prévu ci-après, fixation des droits attachés aux actions de classe A comme suit:

A chaque action A est attaché un bon de souscription qui ne peut être cédé qu'ensemble avec l'action A à laquelle il est attaché, donnant le droit au 'détenteur de ce bon de souscription préférentiel' à souscrire au pair et à libérer en espèces, à titre supplémentaire, à côté du droit de souscription préférentiel légal revenant à l'action à laquelle il est attaché, à une actions B supplémentaire dans le cadre d'un capital autorisé d'un montant de EUR 16.786.250,- (seize millions sept cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante euros) représenté par 645.625 actions nominatives de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune et 1.033.000,- (un million trente trois mille) actions de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune, pendant la durée de ce capital autorisé, courant 5 ans à partir de la date de l'acte.

6. Afin de retenir statutairement le caractère privilégié des actions privilégiées de catégorie B:

modification du 2ème alinéa de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

'Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration décidera s'il y a lieu de procéder à une distribution. Au cas où une distribution est décidée, il est réparti un premier dividende à concurrence de 95% de cette distribution, aux détenteurs des actions B jusqu'à concurrence d'un montant total de EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'Euro), les 5% restant seront distribués aux détenteurs des actions de catégorie A. Lorsque le montant du dividende cumulé aura atteint EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'euro), le solde des bénéfices à répartir se fera en proportion inverse, savoir un premier dividende à concurrence de 95% est à distribuer aux détenteurs des actions A jusqu'à concurrence d'un nouveau montant de EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'euro), les 5% restant seront distribués aux détenteurs des actions de catégorie B et ainsi de suite.'

7. Répartition des actions de catégories A et B entre les actionnaires, suivant décision unanime de ces derniers.

8. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide, sur base d'un rapport du conseil d'administration à l'assemblée, de procéder à une restructuration du capital social qui s'élève actuellement à EUR 10.330.000 (dix millions trois cent mille Euro),

en ce sens que ce capital social, actuellement représenté par 20.000 (vingt mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 516,5 (cinq cent seize Euro cinquante Cents),

sera, à partir des présentes, représenté par 645.625 (six cent quarante cinq mille six cent vingt-cinq) actions nominatives de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune, et par 387.375 (trois cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante quinze) actions nominatives de catégories B, également d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro)

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer le capital autorisé existant et d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un montant de EUR 16.786.250,- (seize millions sept cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante euros), représenté par 645.625 actions nominatives de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune, et par 1.033.000 (un million trente trois mille) actions de catégories B, d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune,

avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période prenant fin le 5 décembre 2007, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, des primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires autorise le conseil d'administration à déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation de capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier, suite aux résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 10.330.000 (dix millions trois cent mille Euro), représenté par 645.625 actions nominatives de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune, et par 387.375 actions nominatives de catégories B, également d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro).

Les actions sont et resteront nominatives.

Le capital autorisé de la société est fixé à EUR 16.786.250,- (seize millions sept cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante euros) représenté par 645.625 actions nominatives de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune et 1.033.000,- (un million trente trois mille) actions de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5 décembre 2007, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires fixe, indépendamment des prescriptions du point sept du susdit ordre du jour, les droits attachés aux actions de classe A comme suit:

A chaque action A est attaché un bon de souscription qui ne peut être cédé qu'ensemble avec l'action A à laquelle il est attaché, donnant le droit au 'détenteur de ce bon de souscription préférentiel' à souscrire au pair et à libérer en espèces, à titre supplémentaire, à côté du droit de souscription préférentiel légal revenant à l'action à laquelle il est attaché, à une actions B supplémentaire dans le cadre d'un capital autorisé d'un montant de EUR 16.786.250,- (seize millions sept cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante euros) représenté par 645.625 actions nominatives de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune et 1.033.000,- (un million trente trois mille) actions de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune, pendant la durée de ce capital autorisé, courant 5 ans à partir de la date de l'acte

Sixième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, afin de statutairement fixer les droits attachés aux actions B, de modifier le 2ème alinéa de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

'Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration décidera s'il y a lieu de procéder à une distribution. Au cas où une distribution est décidée, il est réparti un premier dividende à concurrence de 95% de cette distribution, aux détenteurs des actions B jusqu'à concurrence d'un montant total de EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'Euro), les 5% restant seront distribués aux détenteurs des actions de catégorie A. Lorsque le montant du dividende cumulé aura atteint EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'euro), le solde des bénéfices à répartir se fera en proportion inverse, savoir un premier dividende à concurrence de 95% est à distribuer aux détenteurs des actions A jusqu'à concurrence d'un nouveau montant de EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'euro), les 5% restant seront distribués aux détenteurs des actions de catégorie B et ainsi de suite. '

Septième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'attribuer, suite à la susdite restructuration du capital social, aux 2 (deux) actionnaires actuels de la société, sur acceptation expresse de ces derniers,

645.625 actions nominatives de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune, à l'actionnaire FINEFER S.S, avec siège social à Turin, représentée aux fins des présentes par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE telle que représentée ci-avant,

et par 387.375 actions nominatives de catégories B, d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune, à l'actionnaire ROVER S.p.A., avec siège social à Settimo Torinese, représentée aux fins des présentes par SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, telle que représentée ci-avant.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à approximativement EUR 6.900,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: C. Santoiemma, L. Patrassi, Ch. Velle, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 21, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2002.

J. Delvaux.

(00340/208/202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

MARIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le neuf décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée MARIS INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

constituée par acte de scission reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 26 octobre 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 19378.

La société a été mise en liquidation en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 novembre 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 22180.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Verlaine, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne Watteyne, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Laure Paklos, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit. Les actionnaires se reconnaissent dûment convoqués à la présente assemblée.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

1. Rapport du commissaire-vérificateur;
2. Paiements à effectuer selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires;
3. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société;
4. Décharge au liquidateur et au commissaire vérificateur;
5. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans;
6. Divers.

III. Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour et que l'on a pu faire valablement abstraction de convocation préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La société dénommée FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A, avec siège social à Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim,

nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée donne pouvoir à INFIGEST S.A., avec siège social à Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, afin d'effectuer les paiements selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restants aux actionnaires.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Cinquième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société MARIS INTERNATIONAL S.A., qui cessera d'exister. L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Sixième résolution

Les actionnaires décident de prendre personnellement en charge les passifs éventuels pouvant survenir après la clôture de la liquidation et non encore approvisionnés dans les états financiers de liquidation.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 700,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: J.-P. Verlaine, C. Watteyne, L. Paklos, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 38, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2002.

J. Delvaux.

(00339/208/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

ARNOWEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 73.316.

L'an deux mille deux, le six décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée ARNOWEB S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 73.316,

constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 décembre 1999, publié au Mémorial C de l'an 2000, page 7402, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant constat d'augmentation de capital reçu par le notaire soussigné en date du 31 août 2001, publié au Mémorial C de l'an 2001, page 17160, avec un capital social actuel de quarante-six millions cinq cent mille Euro (EUR 46.500.000,00), représentée par quatre cent soixante-cinq mille (465.000) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,00) chacune, entièrement libérée.

L'assemblée est présidée par Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Carine Agostini, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Christophe Velle, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de EUR 5.188.900 (cinq millions cent quatre-vingt-huit mille neuf cents Euro), pour compenser des pertes cumulées au 31 décembre 2001 à concurrence de EUR 5.188.900 (cinq millions cent quatre-vingt-huit mille neuf cents Euro) dans les conditions de l'article 69 (4) de la loi sur les sociétés, et augmentation de capital d'un même montant de EUR 5.188.900 (cinq millions cent quatre-vingt-huit mille neuf cents Euro), à souscrire par les anciens actionnaires au prorata des actions détenues et à libérer entièrement en espèces.

2. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de EUR 10.243.100 (dix millions deux cent quarante-trois mille cents Euro), en vue de ramener le capital social de son montant actuel de EUR 46.500.000 (quarante-six millions cinq cent mille Euro) à EUR 36.256.900 (trente-six millions deux cent cinquante-six mille neuf cents Euro) par l'annulation de 102.431 actions existantes de la société, ayant toutes une valeur nominale de EUR 100 par action,

en vue de compenser des pertes cumulées au 31 décembre 2001 à concurrence de EUR 9.051.900 (neuf millions cinquante et un mille neuf cents Euro) dans les conditions de l'article 69 (4) de la loi sur les sociétés, et constituer jusqu'à concurrence de EUR 1.191.200 (un million cent quatre-vingt-onze mille deux cents Euro), un compte de réserve spécial, dont il ne pourra être disposé que pour compenser des pertes subies et constatées suite à un état comptable arrêté au 30 septembre 2002, dans les conditions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés,

3. Suppression du capital autorisé existant et instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 100.000.000 (cent millions d'Euro), divisé en 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune, avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 28 novembre 2007, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

4. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 36.256.900 (trente-six millions deux cent cinquante-six mille neuf cents Euro), représenté par 362.569 (trois cent soixante-deux mille cinq cent soixante-neuf) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 100.000.000 (cent millions d'Euro), divisé en 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 28 novembre 2007, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de EUR 5.188.900 (cinq millions cent quatre-vingt-huit mille neuf cents Euro),

pour compenser des pertes cumulées au 31 décembre 2001 à concurrence de EUR 5.188.900 (cinq millions cent quatre-vingt-huit mille neuf cents Euro),

la preuve de l'existence des pertes cumulées au 31 décembre 2001 a été donnée au notaire instrumentaire par la production des comptes annuels de la société au 31 décembre 2001, dûment approuvés par l'assemblée générale annuelle en date du 15 mars 2002, le bilan au 31 décembre 2001 reste annexé au présent acte,

et ensuite décide d'augmenter le capital d'un même montant de EUR 5.188.900 (cinq millions cent quatre-vingt-huit mille neuf cents Euro),

augmentation souscrite par les anciens actionnaires, plus amplement renseignés sur la prédite liste de présence, au prorata des actions détenues dans la société avant la prédite réduction de capital,

un des actionnaire étant la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par Monsieur Carlo Santoiemma et Monsieur Christophe Velle, préqualifiés,

en vertu d'une procuration annexée à la susdite liste de présence,

l'autre actionnaire ARNOLDO MONDADORI EDITORE SpA, avec siège social à Milan, Via Bianca di Savoia, N. 12, ici représentée par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, préqualifiée, elle-même représentée comme il est dit ci-avant,

et libérées entièrement par ces mêmes actionnaires au prorata des actions détenues dans la société antérieurement à la réduction de capital prémentionnée, par un versement en espèces de EUR 5.188.900 (cinq millions cent quatre-vingt-huit mille neuf cents Euro), ainsi que cela résulte d'un certificat bancaire remis au notaire instrumentaire.

Suite à la présente opération d'assainissement, réduction et augmentation, l'article 5 relatif au capital social de la société reste inchangé.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 10.243.100 (dix millions deux cent quarante-trois mille cents Euro),

en vue de le ramener de son montant actuel de EUR 46.500.000 (quarante-six millions cinq cent mille Euro) à EUR 36.256.900 (trente-six millions deux cent cinquante-six mille neuf cents Euro),

par l'annulation de 102.431 actions existantes de la société, ayant toutes une valeur nominale de EUR 100 par action,

en vue de compenser des pertes cumulées au 31 décembre 2001 à concurrence de EUR 9.051.900 (neuf millions cinquante et un mille neuf cents Euro) dans les conditions de l'article 69 (4) de la loi sur les sociétés, et constituer jusqu'à concurrence de EUR 1.191.200 (un million cent quatre-vingt-onze mille deux cents Euro), un compte de réserve spécial, dont il ne pourra être disposé que pour compenser des pertes subies et constatées, suite à un état comptable arrêté au 30 septembre 2002, dans les conditions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés.

La preuve de l'existence des pertes réalisées au 31 décembre 2001, à été donnée au notaire instrumentaire par la remise du susdit bilan au 31 décembre 2001 dûment approuvé par l'assemblée générale annuelle,

et la preuve de l'existence des pertes subies et constatées au 30 septembre 2002, à été donnée au notaire instrumentaire par la remise d'une situation intermédiaire au 30 septembre 2002.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le capital autorisé existant et d'instaurer un nouveau capital autorisé de EUR 100.000.000 (cent millions d'Euro), divisé en 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune,

avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5 décembre 2007, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Quatrième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital, et autorise le conseil d'administration à faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 36.256.900 (trente-six millions deux cent cinquante-six mille neuf cents Euro), représenté par 362.569 (trois cent soixante-deux mille cinq cent soixante-neuf) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 100.000.000 (cent millions d'Euro), divisé en 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5 décembre 2007, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'Article 26 de la loi 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital est évalué approximativement à EUR 4.722,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Santoiemma, C. Agostini, Ch. Velle, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 21, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2002.

J. Delvaux.

(00341/208/179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

ARNOWEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 73.316.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 décembre 2002, actée sous le numéro 911 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

(00342/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

LYNX SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 72.654.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société LYNX SERVICES S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(00239/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

LEMON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 11.335.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société LEMON HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(00240/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

SABRE DANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 68.789.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SABRE DANCE S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(00241/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE SAUVIGNON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 52.967.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société COMPAGNIE FINANCIERE SAUVIGNON S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(00242/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

ZAPI INTERNATIONAL S.P.A., Société Anonyme.

Siège social: I-Reggio Emilia, 6B, Via Sforza.

L'an deux mille deux, le six décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée ZAPI INTERNATIONAL S.A., inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 55.985, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 25, avenue de la Liberté,

constituée originairement sous la dénomination de TRIGANO HOTELLIER S.A. suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart de Pétange, en date du 1^{er} août 1996, publié au Mémorial C de 1996, page 27266,

et dont la dénomination actuelle a été décidée par acte du même notaire Georges d'Huart de Pétange, le 2 avril 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 22450. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du 18 novembre 2002 du notaire soussigné, en voie de publication au Mémorial C,

avec un capital social actuel de EUR 120.000 (cent vingt mille Euro), représenté par 10 (dix) actions d'une valeur nominale de EUR 12.000 (douze mille Euro) chacune, toutes entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Madame Mireille Gehlen, Licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Thierry Grosjean, Maître en droit privé, demeurant à F-Metz.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Hugues Doubet, employé privé, Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les actionnaires détenant ensemble les 10 (dix) actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentés à la présente assemblée, qui par conséquent peut se réunir sans convocation préalable,

tous les actionnaires déclarant par eux-mêmes ou par leurs mandataires respectifs avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

II) Que la société n'a pas d'emprunts obligataires

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la nationalité italienne.

2. Modification de la dénomination de ZAPI INTERNATIONAL S.A. en ZAPI INTERNATIONAL S.p.A., et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes démissionnaires.
4. Nomination du ou des Administrateurs.
5. Nomination du Collège des Commissaires.
6. Divers.

Exposé:

Le président de l'assemblée générale déclare que la société entend transférer son siège statutaire et de direction effective en Italie.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et plus spécialement à Reggio Emilia, Via Sforza n°6B, Italie, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

L'assemblée générale des actionnaires, composée de tous les actionnaires, après s'être considérée comme régulièrement constituée, et après avoir constaté que la société n'a pas émis d'obligations, approuve l'exposé du président et après l'examen des différents points à l'ordre du jour, a pris, après délibération, et par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions ci-après, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de l'unanimité des actionnaires, que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré, sans modification de la personnalité juridique de la société, de Luxembourg en Italie, et plus spécialement à Reggio Emilia, Via Sforza n°6B, Italie,

de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la législation italienne.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne et plus particulièrement de changer la dénomination de la société de ZAPI INTERNATIONAL S.A. en ZAPI INTERNATIONAL S.p.A.

Une copie des statuts en langue italienne, tels qu'approuvés par l'assemblée, conforme à la législation italienne, est jointe en annexe.

Etant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vue de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires consent aux administrateurs et au Commissaire en fonction bonne et valable décharge pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en conformité avec la loi italienne, un seul nouvel administrateur pour un terme de 3 (trois) ans, à savoir,

- Monsieur Giannino Zanichelli, administrateur de société, demeurant Via Cadona n° 14, (Reggio Emilia) I-Gattatico.

L'administrateur unique dispose de tous les pouvoirs pour apporter aux statuts et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandées par les autorités judiciaires italiennes compétentes en vue de l'homologation en Italie.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide, en conformité avec la législation italienne, de nommer un Collège des Commissaires (Collegio sindacale) composé de 3 (trois) membres titulaires et de 2 (deux) membres suppléants pour une durée de trois (3) ans:

- Sont nommés membres titulaires du Collège des Commissaires (Collegio sindacale):

1. Docteur Mario Costi Tonarelli, commercialiste, demeurant à Via Campo Marzio n°20,
2. Monsieur Loretto Grasselli, comptable, demeurant Via Malpigli n°6, I-Reggio Emilia,
3. Madame Loretta Bonacini, auditeur, demeurant Via Curie n°11, I-Reggio Emilia.

- Sont nommés membres suppléants du Collège des Commissaires (Collegio sindacale):

1. Madame Daniela Orlandini, auditeur, demeurant Via Cagliari n°12, I-Reggio Emilia,
2. Docteur Barbara Benatti, commercialiste, demeurant Via Lanzoni n°5, I-Luzzara.

Déclaration pro fisco

L'assemblée constate que le droit d'apport réduit par la société conformément à la loi luxembourgeoise, s'élevant à la somme de EUR 310.- lors de sa constitution en date du 1^{er} août 1996 a été dûment payé à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines à Luxembourg.

Elle décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Clôture de l'assemblée

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué sans nul préjudice à la somme de EUR 1.175,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: M. Gehlen, T. Grosjean, J. H. Doubet, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 38, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2002.

J. Delvaux.

(00343/208/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

EUROMONETA, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 47.656.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société EUROMONETA, G.m.b.H.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(00243/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

J.B.S.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 5, rue du Saint Esprit.

R. C. Luxembourg B 36.112.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 577, fol. 73, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(00244/793/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

GOLF SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 45.592.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 décembre 2002 que:

- le siège social de la société de L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare est transféré à L-2419 Luxembourg 3, rue du Fort de Rheinsheim.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 578, fol. 43, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00255/793/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

WATFORD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 33.595.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 47, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(00251/793/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

REGINGLARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 59.124.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 13 décembre 2002 que:

- le siège social de la société de L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare est transféré à L-2419 Luxembourg 3, rue du Fort de Rheinsheim

- M. Marcel Recking, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg et M. Paul Muller, comptable, demeurant à Wiltz 60, rue de la Chapelle ont été nommés administrateurs de la société en remplacement de M^e René Faltz et M. Yves Schmit démissionnaires.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

- La SOCIETE DE GESTION COMPTABLE, S.à r.l., 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg a été appelée commissaire aux comptes de la société en remplacement de la COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A. démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

- Il résulte d'une décision prise par la même assemblée générale extraordinaire que Madame Carine Bittler a été nommée administrateur-délégué de la société avec pouvoir de signature individuelle dans les limites de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 578, fol. 43, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00254/793/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

IPANEMA FINANCE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 64.137.

La société a été constituée le 21 avril 1998 à Luxembourg par acte reçu par M^e Robert Schuman, notaire de résidence à L-Differdange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 506 du 9 juillet 1998.

Il résulte de lettres datées du 2 décembre 2002 que:

1. la société REVILUX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat;
2. les administrateurs, Monsieur Jean Faber, Monsieur Didier Kirsch et Mademoiselle Jeanne Piek ont démissionné de leur mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat;
3. le siège de la société au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour les démissionnaires

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00307/622/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

VALUABLE ASSETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 69.406.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 17 juin 1999 que: Monsieur Ralph Fremery, indépendant, demeurant à Königstein (Allemagne) et Monsieur Frederik Lodewyk, administrateur, demeurant à Beaufays (Belgique) ont été nommés administrateurs de la société en remplacement de M^e Lydie Lorang et M^e Marianne Goebel, administrateurs démissionnaires.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 49, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00256/793/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

STIPHOUT FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 40.277.

In the year two thousand and two, on the sixteenth of December.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the corporation established in Luxembourg under the denomination of STIPHOUT FINANCE S.A., R.C. B Number 40.277, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on May 4, 1992, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 433 of September 29, 1992.

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine Weinandy, notary residing at Clervaux, in replacement of the undersigned notary, dated January 23, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 773 of May 22, 2002.

The meeting begins at three p.m., Mr David Harvey, Chartered Accountant, residing at Rock House, 2B Gardiners Road, Gibraltar, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Christophe Gammal, economist, residing in Esch-sur-Alzette.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one thousand shares with a par value of thirty-five euro each, representing the entire capital of thirty-five thousand euro are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all present or represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Acceptance of the resignation of the present directors and auditor of the Company and discharge.
2. Deletion of the par value of the shares.
3. Reduction of the corporate capital of EUR 35,000.- to EUR 21,000.-.
4. Fixation of the par value of the shares at EUR 25.-.
5. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation.
6. Conversion of the Company's corporate form from a public limited liability ('société anonyme') into a private limited liability company ('société à responsabilité limitée') with immediate effect.
7. Complete restatement of the articles of Incorporation of the company.
8. Appointment of a manager of the company and determination of his powers.
9. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The Meeting accepts the resignations of Mr David Harvey, CONNELSVILLE N.V and CONNELSVILLE FINANCIAL SERVICES INC. as directors of the Company.

By special vote it gives discharge to them for the performance of their mandates up to this date.

Second resolution

The Meeting accepts the resignation of Mr Fons Mangen as auditor of the Company.
By special vote it gives discharge to him for the performance of his mandate up to this date.

Third resolution

The par value of the shares is deleted.

Fourth resolution

The corporate capital of the company is reduced by fourteen thousand (14,000.-) euro to bring it down from its present amount of thirty-five thousand (35,000.-) euro to twenty-one thousand (21,000.-) euro by absorption of losses.

The reality of the losses has been proved to the undersigned notary by a balance sheet as at December 31, 2001, and by a certificate of the statutory auditor of the company of December 16, 2002.

The balance sheet and the certificate shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time.

Fifth resolution

The par value of the shares is fixed at 25.- euros with corresponding reduction of the number of shares from one thousand (1,000) to eight hundred and forty (840).

The eight hundred and forty (840) prenamed shares are allotted to the present shareholders in the following manner:

1) CONNELSVILLE N.V., prenamed, eight hundred and thirty-nine shares	839
2) Mr David Harvey, prenamed, one share	1
Total: eight hundred and forty shares	840

Sixth resolution

As a consequence of the three preceding resolutions, Article 5, first paragraph of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

'Art. 5. First paragraph. The Company's capital is set at twenty-one thousand (21,000.-) euro (EUR) represented by eight hundred and forty (840) shares of a par value of twenty-five (25.-) euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.'

Seventh resolution

The Meeting resolves to convert the Company's form from a public limited liability ('société anonyme') into a private limited liability company ('société à responsabilité limitée') with immediate effect and accordingly to restate the articles of Incorporation of the Company in their entirety so as to read as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered Office - Duration

Art. 1. There exists a société à responsabilité limitée governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies and of September 18th, 1933 on 'sociétés à responsabilité limitée', as amended, and the present Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company is incorporated under the name of STIPHOUT FINANCE, S.à r.l.

Art. 3. The object of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other companies either Luxembourg or foreign, and the management, the control and the development of such participating interests.

The company may in particular acquire all types of negotiable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The company may also acquire and develop any patents and other rights attached thereto or completing them.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct interest.

In general, the Company may carry out all commercial, industrial and financial movable or real estate operations, which may be deemed useful for the accomplishment of its objects.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a common decision of the partners.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twenty-one thousand (21,000.-) euro (EUR) represented by eight hundred and forty (840) shares of a par value of twenty-five (25.-) euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Art. 7. The shares shall be transferable among living persons to third parties which are not partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital.

Otherwise the shares shall be freely transferable among partners.

The shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

The prior approval of the above paragraph is not required when the shares are transmitted to forced-heirs or to the surviving spouse.

In case of a transfer the value of a share is based on the average balance sheet of the last three years and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Art. 8. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any member.

Title III.- Management

Art. 9. The Company is managed by one or more managers, either members or not, who are appointed and removed at any time.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest individual powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Title IV.- Decisions of the members

Art. 10. Resolutions are validly adopted when passed by members representing more than half of the capital. However, resolutions concerning an amendment of the Articles of Incorporation must be taken by a vote of the majority in number of the members representing at least three quarters of the capital. If no quorum is reached at a first meeting of the members, the members are convened by registered mail to a second meeting with at least fifteen calendar days notice, which will be held within thirty calendar days from the first meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken by the majority of votes of the members whatever majority of capital be represented.

Any ordinary or extraordinary meeting of members is convened on 5 calendar days notice. The calling of such meeting shall be mandatory if requested by the majority members holding the majority of shares in the Company.

Resolutions other than those amending the Articles of Incorporation of the Company may be taken at the occasion of a physical meeting or, alternatively, by way of a circular resolution provided, in such latter case, that each member shall receive the text of the resolution and shall cast his vote by signing the circular resolution.

Title V.- Financial Year - Balance Sheet - Distributions

Art. 11. The Company's financial year runs from January 1st to December 31st of each year.

Art. 12. At the end of each corporate year, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the assets of the Company together with its liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the debts of Company as well as the security (if any) given by the Company in order to secure such debts and debts of the Company vis-à-vis its members.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted for approval to the general meeting of members together with the balance sheet.

Art. 13. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This transfer ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been reduced.

The portion of the profit which is in excess of the amount allocated to the statutory reserve is distributed among the members. However, the members may decide, by a majority vote, that the profit, after deduction of the amount allocated to the statutory reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 14. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or one or more liquidators upon agreement of the general meeting of partners, which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners proportionally to the shares they hold in the Company's share capital.

Title VII.- General provisions

Art. 15. The amended law of August 10, 1915 on commercial companies shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Eighth resolution

Is appointed as manager of the Company for an unlimited period of time:

- Mr David Harvey, Chartered Accountant, residing at Rock House, 2B Gardiners Road, Gibraltar.

The Company is validly bound by his sole signature.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at three thirty p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le seize décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de STIPHOUT FINANCE S.A., R.C. B numéro 40.277, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 mai 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 433 du 29 septembre 1992.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement du notaire instrumentaire, en date du 23 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 773 du 22 mai 2002.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur David Harvey, 'Chartered Accountant', demeurant à Rock House, 2B Gardiners Road, Gibraltar.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille actions d'une valeur nominale de trente-cinq euros chacune représentant l'intégralité du capital social de trente-cinq mille euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Acceptation de la démission des membres actuels du Conseil d'Administration ainsi que du commissaire aux comptes et décharge à leur donner.

2. Suppression de la valeur nominale des actions.

3. Réduction du capital social de EUR 35.000,- à EUR 21.000,-

4. Fixation de la valeur nominale des actions à EUR 25,-

5. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

6. Transformation de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée avec effet immédiat.

7. Refonte complète des statuts.

8. Nomination d'un gérant et détermination de ses pouvoirs.

9. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur David Harvey, CONNELSVILLE N.V et CONNELSVILLE FINANCIAL SERVICES INC. de leurs fonctions d'administrateurs.

Par vote spécial décharge leur est donnée pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Fons Mangen de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Par vote spécial décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

La valeur nominale des actions est supprimée.

Quatrième résolution

Le capital social de la société est réduit à concurrence de quatorze mille (14.000,-) euros pour le ramener de son montant actuel de trente-cinq mille euros (35.000,-) euros à vingt et un mille (21.000,-) euros par absorption de pertes.

La réalité des pertes a été prouvée au notaire instrumentaire par le bilan de la société au 31 décembre 2001 et par un certificat du commissaire aux comptes du 16 décembre 2002.

Ces bilan et certificat resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps.

Cinquième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à vingt-cinq (25,-) euros avec diminution correspondante du nombre des actions de mille (1.000) à huit cent quarante (840).

Les huit cent quarante (840) actions précitées sont réparties entre les actionnaires actuels de la façon suivante:

1) CONNELSVILLE N.V., préqualifiée, huit cent trente-neuf actions	839
2) Monsieur David Harvey, préqualifié, une action	1
Total: huit cent quarante actions	840

Sixième résolution

Suite aux trois résolutions qui précèdent, l'article 5, premier alinéa des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

'Art. 5. Premier alinéa. Le capital social est fixé à vingt et un mille (21.000,-) euros (EUR) représenté par huit cent quarante (840) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.'

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de transformer la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée avec effet immédiat et en conséquence, il est procédé à une refonte complète des statuts lesquels auront désormais la teneur suivante:

Titre I^{er}.- Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de STIPHOUT FINANCE, S.à.r.l.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg d'un commun accord entre les associés.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt et un mille (21.000,-) euros (EUR) représenté par huit cent quarante (840) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à un tiers non-associé qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Dans les autres cas les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Le consentement sus-mentionné n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Titre III.- Gérance

Art. 9. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, associés ou non.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Titre IV.- Résolutions

Art. 10. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Si un quorum n'est

pas atteint lors de la première assemblée des associés, une seconde assemblée sera convoquée par lettre recommandée avec un préavis de quinze jours au moins et tenue dans un délai de trente jours à dater de la première assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des votes des associés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée ordinaire ou extraordinaire des associés doit être convoquée dans un délai de 5 jours. La convocation de cette assemblée est obligatoire si elle est requise par la majorité des associés.

Les résolutions autres que celles modifiant les statuts de la Société pourront être prises à une réunion où toutes les personnes seront présentes physiquement ou, alternativement par voie de résolution circulaire, pourvu que, dans ce dernier cas, chaque membre reçoive le texte de la résolution et vote en signant la résolution circulaire.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 11. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 12. A la fin de chaque année sociale la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, ensemble avec une annexe contenant en résumé tous les engagements de la Société ainsi que les garanties d'emprunt accordées s'il y en a par la Société pour garantir ces dettes ainsi que les dettes de la Société à l'égard des associés.

A la même date la gérance préparera un compte de profits et pertes qu'elle soumettra pour approbation avec le bilan à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Titre VI.- Dissolution

Art. 14. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent dans la capital de la Société.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 15. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Huitième résolution

Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur David Harvey, 'Chartered Accountant', demeurant à Rock House, 2B Gardiners Road, Gibraltar.

Il pourra valablement engager la Société par sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Harvey, R. Thill, C. Gammal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 137S, fol. 56, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2002.

A. Schwachtgen.

(00346/230/333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

ARMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 75.482.

L'an deux mille deux, le onze décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée ARMAT S.A., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, section B numéro 75.482,

constituée sous la dénomination de REDMOON HOLDING S.A., suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 7 avril 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 27.922, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte ayant modifié la dénomination sociale, reçu par le même notaire en date du 28 juin 2002, en voie de publication au Mémorial C.

au capital social de EUR 252.000,- (deux cent cinquante-deux mille Euros), divisé en 25.200 (vingt-cinq mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg. Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Lydia Schneider, employée privée, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 25.200 (vingt-cinq mille deux cents) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

II.- Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour et que l'on a pu faire valablement abstraction de convocations préalables.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur, la société GESTION, EXPERTISE & FISCALITE, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 13, avenue Guillaume, BP 874.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'Assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 750,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: J.P. Fiorucci, L. Schneider, M. Cottella, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 21, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2002.

J. Delvaux.

(00319/208/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

EURO DOT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 73.392.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société EURO DOT S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(00257/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

EUROPEAN EQUITY INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 11.368.

—
Le bilan de la société au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 47, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(00245/793/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

EUROPEAN EQUITY INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 11.368.

—
Le bilan de la société au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 47, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(00246/793/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

EUROPEAN EQUITY INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 11.368.

—
Le bilan de la société au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 47, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(00247/793/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

EUROPEAN EQUITY INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 11.368.

—
Le bilan de la société au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 47, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(00248/793/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

EUROPEAN EQUITY INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 11.368.

Le bilan de la société au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 47, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(00249/793/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

EUROPEAN EQUITY INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 11.368.

Le bilan de la société au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 47, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(00250/793/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

HEROVILLE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 41.063.

Constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 28 juillet 1992, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 554 du 28 novembre 1992.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société HEROVILLE S.A., qui s'est tenue le 4 décembre 2002 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'Assemblée décide de renouveler ceux-ci jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2008:

- *aux postes d'administrateurs:*

- . Madame Annamaria Lutti, demeurant à CH-Lugano;
- . Monsieur Claude Faber, demeurant à L-Mamer;
- . Madame Maruska Ferrari, demeurant à CH-Bironico.

- *au poste de Président du Conseil d'Administration*

- . Madame Annamaria Lutti, demeurant à CH-Lugano.

- *au poste de Commissaire aux Comptes*

- . Mademoiselle Elisabeth Antona, demeurant à L-Luxembourg.

Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour la société HEROVILLE S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00306/622/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

PYLISSIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 50.151.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société PYLISSIER S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(00258/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

MAX MARA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 41.757.

L'an deux mille deux, le 9 décembre à Luxembourg.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

Monsieur Sergio Vandi, employé privé, né à Madrid (Espagne), le 25 septembre 1963 et demeurant à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, lequel a au nom de l'assemblée des obligataires ayant réuni l'intégralité des obligations émises par la société anonyme MAX MARA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à 12, avenue de la Liberté, dont il reçu mandat express en date du 9 décembre 2002 requis le notaire instrumentant d'acter que l'assemblée des obligataires de MAX MARA INTERNATIONAL S.A. a approuvé la modification de l'objet social de MAX MARA INTERNATIONAL S.A. telle qu'adoptée par l'assemblée générale des actionnaires du 29 novembre 2002. Cette approbation par l'assemblée des obligataires faite en application de l'article 67-1 de la loi sur les sociétés avait été stipulée comme condition suspensive de la décision de l'assemblée des actionnaires du 29 novembre 2002 pour modifier l'objet social de la MAX MARA INTERNATIONAL S.A.

Et le comparant a requis le notaire d'acter que cette condition suspensive vient d'être réalisée et qu'en conséquence la résolution de l'assemblée des actionnaires de modifier l'objet social est devenue définitive avec effet au 29 novembre 2002.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant du présent acte dans une langue bien connue de lui, le comparant du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, a ensemble avec le notaire signé le présent acte.

Signé: S. Vandi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 137S, fol. 36, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2002.

J. Delvaux.

(00338/208/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

CRYOFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 47.068.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 260 du 1^{er} juillet 1994.

Modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 21 février 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 284 du 21 juin 1995.

Il résulte de deux lettres adressées à la société CRYOFIN S.A. en date du 11 novembre 2002 que Monsieur Jean Faber a démissionné de sa fonction d'administrateur-délégué avec effet immédiat et que Mademoiselle Elisabeth Antona a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour la société CRYOFIN S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00310/622/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

FINANCIERE TOURISTIQUE & IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 30.034.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société FINANCIERE TOURISTIQUE & IMMOBILIERE S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(00259/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

EQUITY AND LAW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 33.984.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société EQUITY AND LAW S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(00260/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

FINANCIERE ST. MARTIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 64.833.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société FINANCIERE ST. MARTIN S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(00261/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

NIVALEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 61.009.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société NIVALEX S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(00262/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

CHANILA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 44.426.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société CHANILA S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(00263/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

LEMON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 11.335.

—
Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société LEMON HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

(00264/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

DERICHMOND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 69.870.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société DERICHMOND HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(00265/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

FINPAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 59.929.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société FINPAT S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(00266/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

SOCIETE FINANCIERE DU LEMAN N°II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 36.568.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SOCIETE FINANCIERE DU LEMAN N°II S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(00267/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

INTERPLAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 15.420.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société INTERPLAST S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(00268/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

STUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 54.913.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société STUR S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(00269/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

SOCIETE FINANCIERE PICADILLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 42.423.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SOCIETE FINANCIERE PICADILLY S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(00270/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS MONTBLANC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 53.917.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SOCIETE D'INVESTISSEMENTS MONTBLANC S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(00271/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

EURO DOT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 73.392.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à L-Sanem, en date du 13 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 167 du 24 février 2000.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société EURO DOT S.A. qui s'est tenue à Luxembourg en date du 23 octobre 2002 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés pour une durée de six ans, à savoir:

Administrateurs:

- Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant à F-Thionville;
- Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à L-Luxembourg;
- Monsieur Lionel Capiaux, employé privé, demeurant à F-Metz.

Commissaire aux Comptes:

- REVILUX S.A., ayant son siège social au 223, Val Sainte Croix à L-Luxembourg.

Luxembourg, le 23 octobre 2002.

Pour la société EURO DOT S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00308/622/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

EURO COLON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 73.390.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société EURO COLON S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(00272/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

GESAPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 65.078.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société GESAPAR S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(00273/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS TAMISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 45.498.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SOCIETE DE PARTICIPATIONS TAMISE S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(00274/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

SOPARASSUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 40.436.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SOPARASSUR S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(00275/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

LALANDE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 83.822.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société LALANDE FINANCE S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(00276/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

BRETON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 11.674.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société BRETON S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(00277/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

ROOSEVELT 15 HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 77.966.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 25, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société ROOSEVELT 15 HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(00305/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

ROOSEVELT 15 HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 77.966.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 22 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil n° 177 du 7 mars 2001.

Il résulte d'une lettre adressée à la société ROOSEVELT 15 HOLDING S.A. en date du 14 janvier 2002 que Mademoiselle Jeanne Piek a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 14 janvier 2002, que Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à L-Mamer, a été coopté comme nouvel administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 14 janvier 2002.

Pour la société ROOSEVELT 15 HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00313/622/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

ROOSEVELT 15 HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 77.966.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 22 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil n° 177 du 7 mars 2001.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la société ROOSEVELT 15 HOLDING S.A., qui s'est tenue le 28 janvier 2002 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Démission a été accordée à la société REVILUX S.A., avec siège social au 223, Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg de sa fonction de commissaire aux comptes de la société ROOSEVELT 15 HOLDING S.A. en date du 28 janvier 2002 et décharge pleine et entière lui a été donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

- Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à L-Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaires. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 15 novembre 2002.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00314/622/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

ROOSEVELT 15 HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 77.966.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 22 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil n° 177 du 7 mars 2001.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société ROOSEVELT 15 HOLDING S.A., qui s'est tenue en date du 7 novembre 2002 que la cooptation de Monsieur Claude Faber en tant que troisième administrateur de la société, en date du 14 janvier 2002, a été ratifiée. Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur sortant, Mademoiselle Jeanne Piek, pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Pour la société ROOSEVELT 15 HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00315/622/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

FINANCIERE DE L'OUEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 29.967.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 25, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société FINANCIERE DE L'OUEST S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(00303/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

FINANCIERE DE L'OUEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 29.967.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 25, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société FINANCIERE DE L'OUEST S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(00304/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

FINANCIERE DE L'OUEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 29.967.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 2 février 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 159 du 8 juin 1989;
- Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire, en date du 30 juin 1999, publié au Mémorial, Recueil C n° 738 du 5 octobre 1999.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 18 novembre 2002 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de renouveler ceux-ci jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2008;

- aux postes d'administrateurs:

* Maître Giovanni Gianola, demeurant à CH-Lugano;

* Monsieur Davide Mantegazza, demeurant à I-Basiglio;

- * Monsieur Daniele Cingolani, demeurant à I-Lomazzo.
- au poste de Président du conseil d'administration:
- * Maître Giovanni Gianola, demeurant à CH-Lugano.
- au poste de commissaire aux comptes:
- * Mademoiselle Elisabeth Antona, demeurant à L-Luxembourg;

Luxembourg, le 20 novembre 2002.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00309/622/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

CROSSBOW SALES & MARKETING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 56.067.

L'an deux mille deux, le cinq décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CROSSBOW SALES & MARKETING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 8 août 1996, publié au Mémorial, Recueil C numéro 582 du 11 novembre 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Marian Korving, avocat, 20, avenue Monterey, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Vanessa Colard, employée privée, 20, avenue Monterey, Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marian Korving, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, CORPORATE FINANCE BUSINESS LIMITED, Tortola, BVI.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Korving, V. Colard, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 21, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2002.

J. Delvaux.

(00337/208/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

VITA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 67.891.

L'an deux mille deux, le trois décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VITA INVESTMENTS S.A., établie et ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, 73, rue du Fort Neipperg,

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg en date du 22 décembre 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 187 du 19 mars 1999,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 21 juin 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 684 du 13 septembre 1999,

modifié suivant acte sous seing privé de l'assemblée générale le 21 mars 2001, en application de l'article 1^{er} de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, N° 132 du 24 janvier 2002,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 67.891.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Claude Stiennon, directeur général, demeurant professionnellement à Münsbach.

Le président nomme secrétaire Anne-Rose Göbel, employée privée, demeurant professionnellement à Münsbach,

L'assemblée choisit comme scrutateur Sylvester Poensgen, Vice-Président, demeurant professionnellement à Münsbach.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social de la société au 6, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, commune de Schuttrange avec effet au 25 novembre 2002.

2.- Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Münsbach, commune de Schuttrange. Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la commune par décision du conseil d'administration.»

3.- Modification de l'article 5, premier alinéa des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le montant du capital social est de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf Cents (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, qui au choix de l'actionnaire seront nominatives ou au porteur sauf disposition contraire de la loi.»

4.- Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société vers L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall, avec effet au 25 novembre 2002.

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Münsbach, commune de Schuttrange. Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la commune par décision du conseil d'administration.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5, premier alinéa des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le montant du capital social est de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf Cents (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, qui au choix de l'actionnaire seront nominatives ou au porteur sauf disposition contraire de la loi.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 14.20 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, pré-noms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Stiennon, A.-R. Göbel, S. Poensgen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 137S, fol. 28, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2002.

P. Decker.

(00344/206/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

VITA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 67.891.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 30 décembre 2002.

Pour la société

P. Decker

le notaire

(00345/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

DIEMME O D A S S EQUIPEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. A.M. FLEXIBLES LUX HYDROSYSTEM, S.à r.l.).

Siège social: L-1243 Luxembourg, 30, rue F. de Blochausen.

R. C. Luxembourg B 72.024.

L'an deux mille deux, le seize décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur André Macyk, technicien en hydraulique, demeurant au 56bis, Grand-rue, F-54730 Saint Pancré, France,

2) Madame Isabelle Bellamio, secrétaire de rédaction, demeurant au 56bis, Grand-rue, F-54730 Saint Pancré, France,

ici représentée par Monsieur André Macyk, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Saint-Pancré, le 10 décembre 2002,

laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

3) NEO BELUX ENSEIGNES S.p.r.l., une société de droit belge avec siège social au 5, Val d'Away, B-6760 Virton, Belgique,

ici représentée par son gérant Monsieur Pierre-Alexandre Macyk, gérant de société, demeurant au 9, rue de l'Anglison, F-54560 Filières.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparants sub 1) et 2) étaient les seuls associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de A.M. FLEXIBLES LUX HYDROSYSTEM, S.à r.l., avec siège social à Schifflange.

- La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 27 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 960 du 15 décembre 1999.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 637 du 7 septembre 2000.

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- En vertu d'une cession de parts sous seing privé datée du 6 décembre 2002, Madame Isabelle Bellamio, préqualifiée, a cédé toutes les 300 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à NEO BELUX ENSEIGNES S.p.r.l., préqualifiée, à leur valeur nominale, ce dont quittance.

Cette cession demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cette cession a été effectuée avec l'accord de la Société et, pour autant que de besoin, acceptée par le gérant de la Société Monsieur André Macyk, préqualifié.

- Les associés décident de changer la dénomination sociale de la Société en DIEMME O D A S S EQUIPEMENT, S.à r.l.

En conséquence l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

'**Art. 3.** La Société existe sous la dénomination de DIEMME O D A S S EQUIPEMENT, S.à r.l.'

- Les associés décident de changer l'objet social et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

'Art. 2. La Société a pour objet la distribution de pièces aidant à la fabrication d'enseignes.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.'

- Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de 10.000,- euros pour le porter de son montant actuel de 12.500,- euros à 22.500,- euros par la création et l'émission de 400 nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 25,- euros chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites et entièrement libérées en espèces par NEO BELUX ENSEIGNES S.p.r.l., préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant.

En conséquence la somme de 10.000,- euros est dès à présent à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation du capital social, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

'Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-deux mille cinq cents (22.500,-) euros (EUR), divisé en neuf cents (900) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune.'

- Les associés décident de transférer le siège social de la Société au 30, rue Félix de Blochausen, L-1243 Luxembourg. En conséquence l'article 4, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

'Art. 4. 1^{er} alinéa. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.'

- Les associés confirment le mandat du gérant actuel Monsieur André Macyk, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leurs mandataires, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Macyk, P.-A. Macyk, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 137S, fol. 56, case 5. – Reçu 100 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2002.

A. Schwachtgen.

(00347/230/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

**DIEMME O D A S S EQUIPEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. A.M. FLEXIBLES LUX HYDROSYSTEM, S.à r.l.).**

Siège social: L-1243 Luxembourg, 30, rue F. de Blochausen.

R. C. Luxembourg B 72.024.

Statuts coordonnés suivant l'acte numéro 1606 du 16 décembre 2002 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

A. Schwachtgen.

(00348/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

GA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 86.918.

RECTIFICATIF

Dans un acte reçu le 17 avril 2002 par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 11CS, fol. 86, case 5, et publié au Mémorial C numéro 1067 du 12 juillet 2002, il a été erronément indiqué au quatrième alinéa de la version française des statuts de la société GA INVESTMENTS, S.à r.l. que «la Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance» alors qu'il fallait lire «quatre membres» ainsi qu'il est correctement mentionné dans la version anglaise qui fait foi.

Réquisition est faite de redresser cette erreur pratique où il y aura lieu.

Luxembourg, le 23 décembre 2002.

A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 578, fol. 45, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00349/230/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

CEBTFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société CEBTFIN HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(00278/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2003.

ETRURIA FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 60.170.

L'an deux mille deux, le cinq décembre.

à Luxembourg au siège de la société, ci-après désignée

à seize heures (16.00 heures)

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée ETRURIA FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., inscrite au Registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 60.170 ayant son siège social à Luxembourg.

Ladite société a été constituée par acte du notaire Delvaux, de résidence à Luxembourg, en date du 10 juillet 1997 sous la dénomination ETRURIA FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., publié au Mémorial C numéro 449 du 18 août 1997.

L'assemblée est présidée par M. Guy Buisseret, demeurant à Luxembourg-ville.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Andrea Martin, demeurant à D-Konz, et comme scrutateur M. Daniel Deprez, demeurant à L-Howald.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées des procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Qu'il résulte de la liste de présence mentionnée ci-dessus que les 5.000 actions, représentatives de l'intégralité du capital social de EUR 125.000,- sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3, objet social de la société

Avant modification de l'article 3, celui-ci a la teneur suivante: «La société a pour objet exclusif la création et la gestion d'un fonds commun de placement de droit luxembourgeois ETRURIA FUND, l'administration de ses propres actifs n'ayant qu'un caractère accessoire.»

Après modification de l'article 3, celui-ci aura la teneur suivante: «La société a pour objet exclusif la création et la gestion d'un ou de plusieurs fonds communs de placement de droit luxembourgeois, l'administration de ses propres actifs n'ayant qu'un caractère accessoire.»

2. Modification de l'article 11, compétence du conseil d'administration

Avant modification de l'article 11, celui-ci a la teneur suivante: «Le conseil d'administration est notamment compétent pour arrêter le règlement de gestion du fonds ETRURIA FUND.»

Après modification de l'article 11, celui-ci aura la teneur suivante: «Le conseil d'administration est notamment compétent pour arrêter le règlement de gestion d'un ou de plusieurs fonds communs de placement de droit luxembourgeois.»

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif la création et la gestion d'un ou de plusieurs fonds communs de placement de droit luxembourgeois, l'administration de ses propres actifs n'ayant qu'un caractère accessoire.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11 pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration est notamment compétent pour arrêter le règlement de gestion d'un ou de plusieurs fonds communs de placement de droit luxembourgeois.»

L'ordre de jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé aux lieu et date qu'en tête des présents.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: G. Buisseret, A. Martin, D. Deprez, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 35, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2002.

J. Delvaux.

(00326/208/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

ETRURIA FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.170.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 décembre 2002, actée sous le n° 900 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

(00327/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

CARPOS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 40.240.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mai 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 433 du 29 septembre 1992.

- Modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 30 octobre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 44 du 30 janvier 1993.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 19 décembre 2002 à Luxembourg, que la décision suivante a été prise à l'unanimité des voix:

- Reconstitution pour une durée de six ans des mandats suivants pour la période de 1997 à 2003:

- * Monsieur Secondino Sandretto Locanin, demeurant à I-Turin, président
- * Monsieur Agostino Re Rebaudengo, demeurant à I-Turin, administrateur
- * Madame Patrizia Sandretto Locanin, demeurant à I-Turin, administratrice
- * REVILUX S.A., avec siège social à L-Luxembourg, commissaire aux comptes

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour la société CARPOS S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 25, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00317/622/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.
